## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

## Séance du 30 juin 2017

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

# \* <u>ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS</u>

Le Conseil Municipal est convoqué par décret afin de procéder à la désignation de 3 délégués et 3 suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017. Après constitution du bureau électoral, et appel aux volontaires, le vote a lieu à bulletin secret. Sont élus délégués : Jean DUBOURG, Bernard MASSIAS, Denis LAMOUROUX.

Sont élues suppléantes : Marie-Claire CASTETS, Sandrine MARTINEAU, Céline BENTALIA.

Le Conseil Municipal reprend sa séance ordinaire à 19h40.

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : Transfert de la compétence Assainissement collectif (AC) au Syndicat EAU47. Approbation du Conseil Municipal.

#### \* VALIDATION DES DEVIS D'EQUIPEMENT POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE

Toujours dans l'optique d'une ouverture de classe comme indiqué lors de la séance du 29 mai dernier, le Conseil avait autorisé Monsieur le Maire à lancer les demandes de devis. Il présente ce soir 4 propositions pour le matériel suivant : 10 bureaux individuels, 10 bureaux doubles, 30 chaises, 1 chaire et 1 fauteuil de professeur, 1 table informatique, 2 tableaux blancs, 1 grande armoire, 1 petite armoire, 1 bibliothèque, et pour la cantine, tables rectangulaires pour 60 enfants et 30 chaises. Les offres sont les suivantes :

Manutant Collectivités 6 358,26€ HT 7 629,91€ TTC installation offerte Delagrave *5 244,47€ HT* 6 293,36€ TTC installation comprise 6 518,22€ HT 7 821,86€ TTC pas d'installation Comat & Valco Ugap 6 562,35€ HT 7 874,94€ TTC installation comprise

Le Conseil retient la proposition de la Société DELAGRAVE. La livraison devra intervenir semaine 35.

#### \* VALIDATION DES DEVIS DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE

Malgré la décision du Conseil Municipal à signer les autorisations de travaux lors de sa séance du 29 mai dernier, Monsieur le Maire souhaite revenir devant l'Assemblée afin de présenter le plan de financement définitif d'après l'avant projet chiffré.

Plâtrerie – menuiseries bois 7 045,00€ HT Electricité 8 170,00€ HT

Peinture – sol souple 9 547,00 $\epsilon$  HT, soit un total de 24 762,00 $\epsilon$  HT (29 714,40 $\epsilon$  TTC)

Plan de financement :

 DETR 2017 (30%)
  $7 428,60\epsilon$  

 CCCLG (10%)
  $2 476,20\epsilon$  

 Autofinancement
  $19 809,60\epsilon$ 

#### **❖** APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEE 47

l'adhésion de la commune de Sainte-Marthe au Syndicat Eau 47, à compter au 01/01/2018.

Dans le cadre de l'implantation d'un poteau de distribution publique d'électricité, au lieu-dit « Viron », il convient de signer une convention de servitude avec le SDEE47 et son concessionnaire de distribution d'électricité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires.

#### **❖** AVANCEE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), crée par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) ou technologiques (PPRt). IL existe sur la commune de Sainte-Marthe un PPRn prévisibles retrait-gonflement des sols argileux, approuvé par arrêté préfectoral n°2016/DDT/02/182 du 02/02/2016. Le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire d'en commencer sa rédaction.

## \* TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC) AU SYNDICAT EAU 47

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) réaffirme l'objectif de réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes déjà inscrit dans la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 dite « loi RCT ».

Considérant l'opportunité pour la commune de transférer la compétence assainissement collectif au Syndicat Eau 47, le Conseil Municipal approuve